
Adresse des maire, officiers municipaux et membres du conseil général de la commune de Nantes à la Convention nationale, lors de la séance du 19 brumaire an III (9 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des maire, officiers municipaux et membres du conseil général de la commune de Nantes à la Convention nationale, lors de la séance du 19 brumaire an III (9 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 17;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_17982_t1_0017_0000_2

Fichier pdf généré le 04/10/2019

g

[*La commune de Pontarlier à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (22)

Répresentans du Peuple,

Les principes sacrés, les vérités éternelles que vous avés développés dans votre adresse aux français sont gravés dans le cœur des Républicains : La proclamation que vous en avés émise, eclaire de son flambeau, frappe de sa lumiere, elle réunit tous les amis de la patrie, elle déjoue la friponerie, démasque le faux patriotisme et demontre aux continuateurs hypocrites, aux ambitieux, aux intrigans qu'aucune autorité particuliere, aucune réunion, aucune fraction ne doit s'élever à côté de la Convention nationale, elle est une, comme la souveraineté du peuple, elle est notre centre et ses décrets, notre point de ralliement; nous defendrons cette vérité, et nous demeurerons constamment inviolablement attachés à son faisceau; nos armées lui doivent leur gloire et leurs triomphes, et les citoyens lui devront leur bonheur et l'exercice de leur liberté.

Maintenés, Législateurs, votre energie à la hauteur de la majesté du peuple et des droits de l'humanité. Maintenés la justice qui protège l'innocent et qui punit le coupable, ménagés l'erreur et terrassés le crime, maintenés le Gouvernement révolutionnaire dégagé des vexations, des mesures cruelles, des iniquités, vous en avés pris l'engagement solemnel.

Organisés l'instruction publique qui fera disparaître les debris de l'ignorance et de la superstition qui sont la source de l'esclavage et de la tyrannie : ravivés l'agriculture, le commerce et les arts. C'est par vos soins que la Révolution va se terminer au sein du calme et de la prudence, Pères de la patrie, nous voyons la prospérité qui s'avance, nous voyons que le vaisseau de la République si souvent battu par la tempeste, arrive sous vos auspices au port, au milieu d'un peuple libre et triomphant qui vous chérit, qui vous benit.

Recevés notre reconnaissance, vive la République, vive la Convention nationale.

Fait à Pontarlier, le 30 vendémiaire l'an troisième de la République française une et indivisible.

Suivent 56 signatures.

h

[*Les maire, officiers municipaux et membres du conseil général de la commune de Nantes à la Convention nationale, le 1^{er} brumaire an III*] (23)

Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort.

Citoyens Représentans,

Nous avons applaudi avec enthousiasme à votre adresse au peuple français, elle renferme des principes gravés en traits de feu dans nos cœurs, puisqu'ils sont fondés sur la justice et la probité; Oui, vous l'avez dit, représentans, une république, ne peut subsister, qu'avec des lois qui rapellent sans cesse les citoyens aux vertus civiques et morales, c'est cette vérité qui a fait rentrer dans la poussière, ces hommes qui tous couverts de crimes, ces hommes qui tous dégoutans de sang, vouloient encore par des nouveaux forfaits ravir les droits du peuple, le voile de l'imposture et de la scélératesse a été déchiré, la justice et l'humanité ont reconquis leurs droits.

Pour nous, pères de la patrie, qui du sein de la médiocrité, avons été appelés à des fonctions publiques, toujours fidèles à nos devoirs, toujours étrangers aux factions et aux intrigues, nous ne connoitrons jamais d'autre boussole que les lois, d'autre point de raliement que la Convention et nous ne cesserons de crier, vive à jamais la République démocratique.

RENAUD, *maire*, SAVENEAU, *secrétaire-greffier*;
suivent 9 signatures d'officiers municipaux
et 19 de notables.

i

[*Le conseil général de Strasbourg à la Convention nationale, le 2 brumaire an III*] (24)

Citoyens Représentans!

Anéantir jusqu'aux derniers vestiges de la tyrannie, substituer la sévère justice à l'atroce terreur; voilà les travaux que vous avés consommés avec tant de gloire, et dans un si court espace de tems l'expérience journalière nous apprend que cette justice que vous avés proclamée n'est plus un vain nom. Par votre energie ses principes l'emportent sur un système de sang qui trop longtems sema parmi nous le découragement et le désespoir, jaloux de faire évanouir les fluctuations qui agitaient l'opinion publique, vous avés atteint ce but dans votre dernière adresse au peuple français. D'une main ferme vous avés posé les principes dont l'application fera son bonheur. Nous nous empressons de vous offrir l'hommage qui leur est dû. Nous jurons de nôtre côté un attachement inaltérable à la représentation nationale, une obéissance absolue aux loix qui émanent d'elle, nous jurons une haine éternelle à l'aristocratie, à l'intrigue, à l'ambition, à l'immoralité et à tous les ennemis du peuple; tels sont nos sentimens, nous vous en devons la manifestation. Citoyens représentans, en dégageant le gouvernement révolutionnaire des abus odieux dont on l'avoit investi, vous saurés le

(22) C 325, pl. 1413, p. 17.

(23) C 324, pl. 1395, p. 15.

(24) C 324, pl. 1395, p. 11.